

## ACCREDITATION - POUVOIR

DISTRICT 103 EST

AG ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

DU DIMANCHE 3 AVRIL 2022.

A présenter au pupitre des accréditations de l'Assemblée Générale aux heures d'ouverture  
le dimanche 3 Avril 2022 de 8 h 30 à 10 h 30.

Je soussigné(e).....

Président (e) du Lions Club de.....

Accrédite et donne pouvoir en la forme réglementaire

à ..... Membre du Club

Porteur de la présente afin de participer au nom du Club à toutes les opérations de vote lors  
des AG Ordinaire et Extraordinaire du District 103 Est,

Le dimanche 3 Avril 2022 à Dieuze.

Fait à ..... Le .....

Signature du Président précédée de la mention manuscrite « Accréditation et bon pour pouvoir »

**Le président DOIT s'accréditer pour voter : c'est ce document qui permet d'obtenir le matériel de vote**

Rappel de l'article 27.3 du Règlement Intérieur du District Est

Chaque club ayant reçu sa charte et étant en règle vis-à-vis du Lions Club International et du District, aura le droit d'être représenté au Congrès annuel de District par un (1) délégué pour 10 membres, ou fraction majeure de ce nombre, l'effectif à prendre en considération étant celui qui figure dans les dossiers du siège international, comme étant inscrit dans leur Club depuis au moins 1 an et un jour, ou fraction majeure de cette période, le premier jour du mois qui précède le mois où le Congrès se tiendra. La fraction majeure mentionnée dans cette section sera de cinq (5) membres ou davantage

### Motions soumises au vote :

1 - Adoption des [nouveaux statuts du District 103EST](#) (mise en conformité avec les statuts internationaux)

2 - Montant de la cotisation annuelle du District 103EST : 52 € (inchangé)